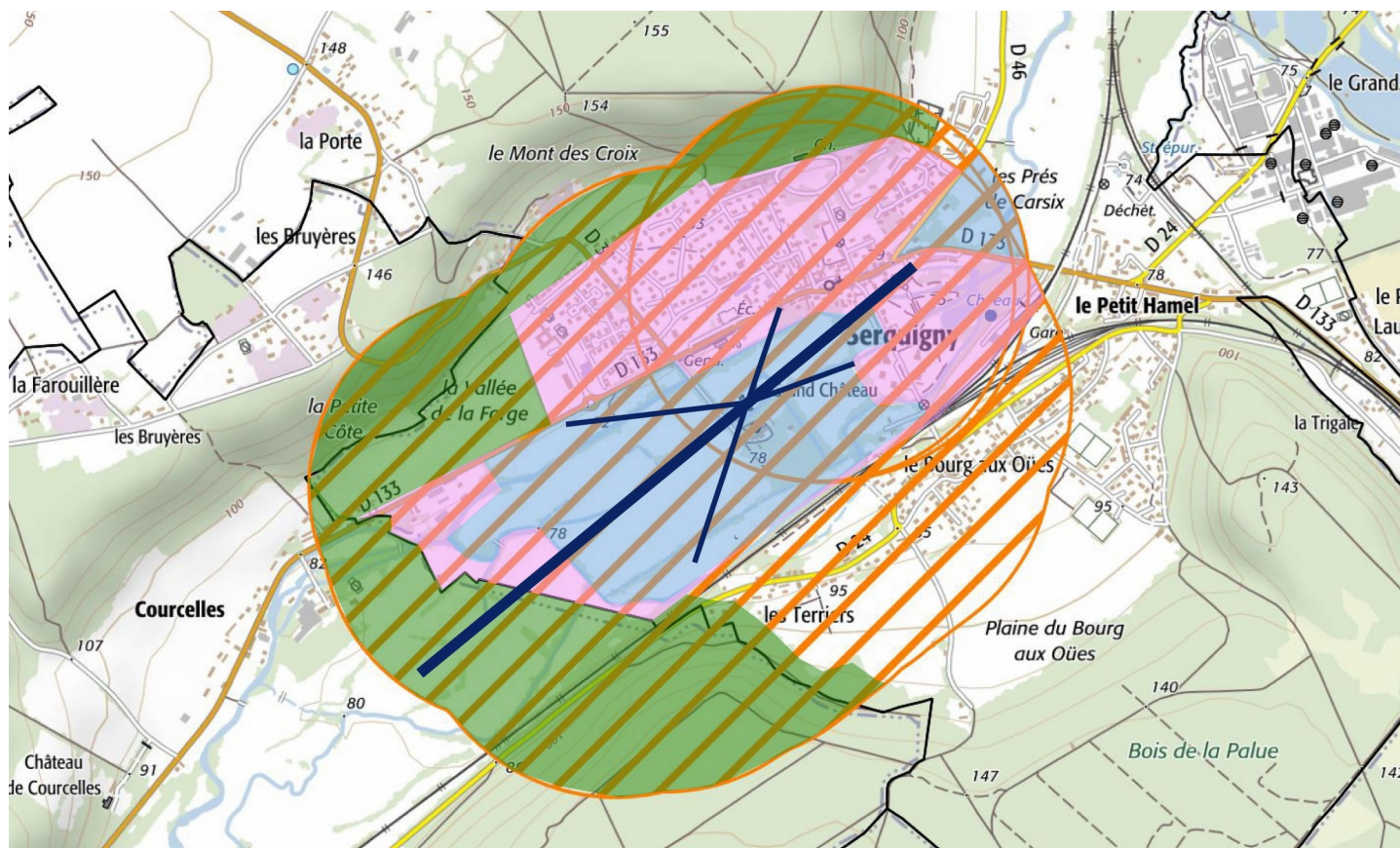


Serquigny > Château

Les « façades et toitures du Château proprement dit et des deux pavillons d'entrée ; douves ; colombier ; grande allée et prairies qui s'étendent en avant des deux façades principales » ont été inscrits en tant que monument historique le 22 mai 1951.

Un château médiéval occupait déjà le site depuis la fin du XI^e siècle. Les tours rondes en saillie du corps de logis et les pavillons situés de part et d'autre de la cour d'honneur pourraient être des vestiges d'une résidence élevée à la fin du XVI^e siècle, sur les fondations de l'ancien château. Le logis actuel a été construit vers la fin du XVII^e siècle. Ce château est couramment appelé le *Grand Serquigny*. Courant XVIII^e, les intérieurs et les extérieurs du château furent modifiés selon le goût de l'époque, dans un style contemporain de Louis XV. Les façades sont rythmées par des chaînes de pierre qui alternent avec des panneaux de briques en remplissage. Un fronton met en valeur le logis qui est richement orné (corniches, bossages, tableaux d'allège, etc.). Ceinturée de douves, la cour d'honneur rectangulaire est accessible par un pont et bordée de balustrades en pierre. Les communs et le colombier ont été aménagés en gîte. Actuellement, le château fait l'objet d'un projet de résidence hôtelière.

Le domaine est installé dans la vallée de la Charentonne. Une perspective axée sur le logis ouvre de part et d'autre sur un paysage verdoyant de prairies et d'arbres en bosquets ou en alignements. Une pièce d'eau rectiligne complète la vue vers le Sud-Ouest. Ce cadre paysager reste préservé alors que la ville de Serquigny et un nœud ferroviaire jouxtent le domaine.



- | | | | | | |
|-------------------------|-------------------------|--|---------------------------------------|-------------------------------------|----------------------------|
| périmètre de protection | site naturel inscrit | Zone inconstructible sauf fortes prescriptions | Zone constructible avec prescriptions | zone de projet d'aménagement urbain | zone de champs à préserver |
| site naturel classé | perspective/ axe de vue | voie / allée urbanisée à préserver | voie / allée arborée à préserver | zone naturelle/forêt à conserver | |

Périmètre de 500m avec ZSFP : Dans les 500 mètres, vous pouvez vous référer aux fiches essentiels générales. Toutefois, dans les secteurs bleu et rose, des prescriptions supplémentaires sont à prendre en compte eu égard aux enjeux pour la préservation de l'écrin du monument (voir au verso de la fiche).



La façade sud du château



Le pavillon sud-ouest et les douves



La façade est du château



Le colombier transformé en gîte



L'accès au château (allée d'arbre, pont)



Le château depuis le clocher de l'église

Pour la zone

en rose foncé dans le périmètre de 500m

Il est préférable d'éviter les constructions qui viendraient au dessus de la ligne de paysage existante (maison à deux niveaux, bâtiments agricoles de type silo, château d'eau, éolienne...). Les projets éoliens ne doivent pas se trouver dans l'axe majeur du château à moins de nuire irrémédiablement à son caractère.

Les constructions nouvelles devront respecter le style existant : maisons parallélépipédiques (pas de V, W, X, Y ou Z). Les toitures seront à minima à 45° pour de l'ardoise ou de la tuile plate de teinte brun vieilli à rouge vieilli à 20u/m². Les pignons seront droits (pas de croupe ou à 65°). Les constructions seront Rez-de-Chaussée plus combles en Ub et possiblement en R+1+C en Ua. Les constructions en brique et colombage sont à préserver et à développer. Les enduits ne seront ni blanc, ni gris, ni noir mais plutôt dans les beiges (clair ou foncé) et ocre léger (mais pas toulousain). Des modénatures seront réalisées en soubassement mais aussi autour des baies (portes et fenêtres) de manière privilégiée en pierre, en brique ou en colombage. Les portails et murs seront en adéquation avec l'environnement proche. Les rives de toiture seront débordantes de 20 cm. La bichromie architecturale des façades devra être recherchée.

Pour la zone en bleu clair

Pour le reste du périmètre de 500m

Il s'agit d'une zone qui n'a pas vocation à être urbanisée. Seuls des bâtiments annexes au monument historique et dans le strict respect de son style peuvent être envisagés.

Les avis seront cohérents avec ceux émis ces dernières années, à savoir : pas de maisons à volume compliqué (type V, W, Y, ou Z), pentes à 45° pour les volumes principaux, ardoise ou tuile plate de teinte brun vieilli, à 20u/m², avec un débord de toiture de 20cm, enduit de teinte beige clair avec modénatures (au choix : chaînages, encadrement de fenêtres, soubassement, colombage...). *Voir les autres fiches.



La vallée de la Charentonne



La demeure dite du *Petit Serquigny*



L'église de Serquigny



Des maisons en centre-ville



Une lucarne (détail)



L'architecture rurale aux abords